



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **AMC Agencement Menuiserie Cuisine Sàrl**, pré-cédemment siège social à Collombey-Muraz, 1860 Aigle
2.

Déclaration de faillite: 24.11.2011
3.

Suspension de faillite: 13.02.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.02.2012
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Dans ce même délai, les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens à quelque titre que ce soit sont tenus, sous peine de droits (art. 324 CP) de s'annoncer à l'office soussigné.

Cette publication fait suite à l'avis préalable d'ouverture de faillite du 30.12.2011.

Art. 230 LP, alinéa 2.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé

1870 Monthey

00741689



Freitag - Vendredi - Venerdì, 17.02.2012, No 34, Jahrgang - année - anno: 130

Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento